AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1705
FR0010263202-FS0730

25 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PAREF

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 juillet 2017, la société à responsabilité limitée Gesco[1] (33 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2017, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société PAREF et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions PAREF détenues par le déclarant au profit de la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. [2].

[1] Contrôlée par Mme Jeanne-Marie Levy-Joseph.
[2] Cf. notamment D&I 217C0378 du 7 février 2017 et communiqué diffusé par la société PAREF le 20 juillet 2017.